

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°151/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 28	VOTANTS : 30	04 DECEMBRE 2019	04 DECEMBRE 2019
OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA SOLIDARTIE SEISME COMMUNE DU TEIL DEPARTEMENT DE L'ARDECHE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE				
EXPOSE : Le 11 novembre 2019, la ville du Teil en Ardèche a subi un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter. 895 habitations ont été touchées, de nombreux édifices publics ont été détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une aide à hauteur de 10 000 € à la ville du Teil afin de contribuer à sa reconstruction.				

L'an deux mille dix-neuf,

le dix décembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

PRESENTS : MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, BLANC Patrice, BONET Michel, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, FENARD Michel, GALLE Michel, GARNIER Gérard, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, GUILLOT Pierre, HALDY Jean, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, VIDAL Denise, WIBAUX Bernard

ABSENTS : MMES ET MM. BASSO Gilles, DELON Pascal, GATTI Régis, GAZEAU-SECRET Anne, GUIGNARD Stephan, JODAR Jacques, LEMOIGNE Chantal, MANGION Jean, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès

PROCURATIONS :

- De MME. BONI Maryse à MME. ROGGIERO Alice
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. SAUTEL Jack

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et L5211-10,

Vu le séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter qui a touché la commune Teil le 11 novembre 2019, de nombreuses habitations ont été touchées, de nombreux édifices publics détruits ainsi que de nombreuses voiries abîmées,

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de répondre à l'appel aux dons effectué par le maire de la commune de Teil en octroyant une subvention en vue de participer à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein de sa commune.

Délibère :

- **Article 1 : d'allouer** une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour l'année 2019 sur le compte ouvert à la trésorerie de Le Teil-Rochemaure ;
- **Article 2 : de dire** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2019 chapitre 20 article 204 132 – Budget Principal de la CVVBA;

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.